

Cour d'assises des Alpes-Maritimes

Dix ans pour le père violeur

Réunie depuis lundi sous la présidence de M. Daniel Trille, la cour d'assises des Alpes-Maritimes jugeait hier Gérard V., maçon de 59 ans originaire de Nancy, accusé de viol et d'agressions sexuelles sur sa fille naturelle.

Les faits se sont produits à Breil-sur-Roya entre 1984 et 1986 alors que la fillette avait entre huit et dix ans, mais ils n'ont été révélés qu'en avril 1996, lorsqu'elle est devenue majeure.

Ecroué à la maison d'arrêt de Nice depuis le 13 avril 96, l'accusé était défendu par Me Syl-

vain Pont, du barreau de Nice qui a réussi à obtenir pour son client une relative clémence du jury. Gérard V. a été condamné à 10 ans de réclusion criminelle, l'avocat général Dorcet avait requis 14 ans.

Aujourd'hui

La cour examinera, aujourd'hui et demain, l'affaire Eric Taillefer.

Ce jeune homme de 27 ans, né à Paris, sans profession ni domicile fixe, est accusé d'avoir,

dans la nuit du 5 au 6 octobre 1996, à Nice, tué d'un coup de couteau pour lui voler sa voiture, un compagnon de rencontre, M. Michel Lanteri-Massa, né le 28 mai 1949 à Menton, qui exerçait la profession de concierge en Principauté de Monaco.

Détenu à la Maison d'arrêt de Nice depuis le 7 octobre 1996, Eric Taillefer comparaitra pour "vol avec violences ayant entraîné la mort". Il sera défendu par Me Cattenati, du barreau de Nice.